



Comité des Régions

L'Assemblée de l'UE des représentants régionaux et locaux

Charte pour la Gouvernance à Multiniveaux en Europe

PRÉAMBULE

Compte tenu que dans l'Union européenne de nombreuses compétences et responsabilités sont partagées entre les divers niveaux de gouvernance, nous reconnaissons la nécessité de **TRAVAILLER ENSEMBLE EN PARTENARIAT** afin d'assurer une plus grande cohésion économique, sociale et territoriale en Europe. Aucun échelon ne peut relever à lui seul les défis auxquels il doit faire face. Nous pouvons résoudre les problèmes concrets des citoyens grâce à une meilleure **COOPÉRATION** et en mettant en œuvre des **PROJETS CONJOINTS** afin de répondre aux défis communs qui nous attendent.

Nous défendons une Europe de la gouvernance à multiniveaux consistant en **"l'action coordonnée de l'Union, des États membres et des autorités régionales et locales fondée sur les principes de subsidiarité, de proportionnalité et de partenariat qui se concrétise par une coopération fonctionnelle et institutionnalisée visant à élaborer et à mettre en œuvre les politiques de l'Union européenne"**. Dans le cadre de cette démarche, nous respectons pleinement le principe d'égalité de légitimité et de responsabilité de tous les niveaux de gouvernance dans les limites de leurs compétences respectives, ainsi que le principe de coopération loyale.

Conscients de notre **INTERDÉPENDANCE** et sans cesse à la recherche d'une plus grande **EFFICACITÉ**, nous estimons qu'elle nous offre des possibilités considérables de renforcer une coopération politique et administrative innovante et efficace entre nos collectivités, coopération qui s'appuie sur les compétences et les responsabilités de chacun. L'objectif de la présente Charte, qui a été élaborée par le Comité des régions de l'Union européenne, est de **connecter les régions et les villes de l'ensemble de l'Europe**, tout en favorisant le **MULTIPARTENARIAT** avec d'autres acteurs sociétaux tels que les partenaires sociaux, les universités, les ONG et les groupements représentatifs de la société civile.

Conformément au principe de **SUBSIDIARITÉ**, qui place les décisions au niveau le plus efficace et le plus proche des citoyens, nous attachons une grande importance à l'élaboration conjointe de solutions politiques reflétant les besoins des citoyens.

C'est justement grâce à notre attachement aux **VALEURS, PRINCIPES** et **PROCESSUS** fondamentaux sur lesquels repose la gouvernance à multiniveaux que nous pensons que de nouvelles modalités de **DIALOGUE** et de partenariat entre les autorités publiques au sein de l'Union européenne et au-delà verront le jour. La gouvernance à multiniveaux renforce l'ouverture, la participation, la **COORDINATION** et l'**ENGAGEMENT COMMUN** de mettre en place des solutions ciblées. Nous pouvons ainsi mettre à profit la diversité de l'Europe en tant que moteur pour exploiter les atouts de nos territoires. Tirant pleinement parti des solutions numériques, nous nous engageons à renforcer la **TRANSPARENCE** et à offrir des services publics de qualité, facilement accessibles aux citoyens que nous représentons.

La **GOVERNANCE À MULTINIVEAUX** nous aide à apprendre les uns des autres, à expérimenter des politiques innovantes, à **PARTAGER LES MEILLEURES PRATIQUES** et à développer davantage la **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**, rapprochant ainsi l'Union européenne de ses citoyens. Nous sommes convaincus qu'opter pour la gouvernance à multiniveaux contribue à approfondir l'intégration européenne en renforçant davantage les liens entre nos territoires et en transcendant les obstacles administratifs qui entravent la mise en œuvre des réglementations et des politiques ainsi que les frontières géographiques qui nous séparent.

TITRE 1: PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nous nous engageons à respecter les processus fondamentaux sur lesquels sont basées les pratiques de gouvernance à multiniveaux en Europe au moyen des actions suivantes:

- développer un processus décisionnel **TRANSPARENT, OUVERT** et **INCLUSIF**;
- promouvoir, tout au long du processus décisionnel, une **PARTICIPATION** et la mise en place de **PARTENARIATS** incluant les parties prenantes publiques et privées pertinentes, y compris au moyen d'outils numériques appropriés, tout en respectant les droits de tous les partenaires institutionnels;
- favoriser **L'EFFICACITÉ** et la **COHÉRENCE DES POLITIQUES**, et promouvoir des **SYNERGIES BUDGÉTAIRES** entre tous les niveaux de gouvernance;
- respecter les principes de **SUBSIDIARITÉ** et de **PROPORTIONNALITÉ** dans le cadre du processus décisionnel;
- garantir un niveau maximal de **PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX** à tous les niveaux de gouvernance;

TITRE 2: MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATION DES OBJECTIFS

Nous nous engageons à concrétiser la gouvernance à multiniveaux lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, y compris au moyen de solutions innovantes et numériques. Dans cette optique, nous devrions:

- **PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES CITOYENS** au cours du cycle politique;
- **COOPÉRER** étroitement avec les autres autorités publiques en adoptant une approche allant au-delà des frontières, procédures et entraves administratives traditionnelles;
- **FAVORISER UN ÉTAT D'ESPRIT EUROPÉEN** au sein de nos organes politiques et de nos administrations;
- **ACCROÎTRE LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES** et investir dans l'apprentissage mutuel à tous les niveaux de gouvernance;
- **TISSER DES RÉSEAUX** entre nos organes politiques et nos administrations, en partant de l'échelon local vers l'échelon européen et inversement, tout en renforçant la coopération transnationale.